

avancée qui nous permettrait de prendre connaissance des problèmes dès leur apparition et d'intervenir rapidement et efficacement. La valeur potentielle d'un tel mécanisme est devenue particulièrement évidente l'été dernier durant la crise au Burundi, où les atrocités ont provoqué un exode vers les Etats voisins et finalement entraîné l'intervention des organismes humanitaires internationaux. On a maintenant pallié l'absence d'un mécanisme d'intervention efficace et centralisé au sein de notre organisation par la mise sur pied d'un service d'alerte avancée situé au siège des Nations Unies à New York. Mais il s'agit d'un service relativement restreint, qui ne pourra devenir une force d'intervention réelle que grâce à la compréhension des Etats membres et à l'infusion de leur volonté politique. Comme M. James Jonah l'a éloquemment fait valoir dans sa déclaration à la Commission, ce service devra être renforcé s'il doit s'acquitter avec célérité de ses fonctions essentielles de coordination.

Le Canada accorde également beaucoup de valeur aux mécanismes institués par la Commission au cours de la dernière décennie, notamment les rapporteurs chargés de faire état de la situation des droits de l'homme dans certains pays et les rapporteurs spéciaux sur des questions thématiques. Les rapports sur le Chili et le El Salvador sont particulièrement opportuns au regard des développements politiques imminents dans ces deux pays. La question de l'Afghanistan constitue actuellement une préoccupation centrale nécessitant notre vigilance constante. Nous avons réalisé des progrès au chapitre des procédures d'enquête et, à l'heure actuelle, l'Iran est le seul pays qui refuse encore de coopérer avec la Commission. Nous craignons